



VILLE DE QUIMPER
DIRECTION VOIRIE - ENVIRONNEMENT

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable Exercice 2008



SOMMAIRE

Pages

PRÉAMBULE	3
I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	4
1.1 - DESCRIPTION	4
1.2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	5
1.3 - QUALITÉ DU SERVICE.....	7
1.4 - LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	8
II - INDICATEURS TECHNIQUES.....	9
2.1 - ORIGINE DE L'EAU.....	9
2.2 - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS.....	9
2.3 - ÉVOLUTION DES VOLUMES MIS EN OEUVRE.....	10
2.3.1 - <i>Évolution des volumes (en m³)</i>	10
2.3.2 - <i>Répartition des volumes consommés (en m³)</i>	10
2.4 - PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	12
2.5 - QUALITÉ DE L'EAU.....	14
III - INDICATEURS FINANCIERS	15
3.1 - TARIFS.....	15
3.2 - FACTURE TYPE	17
3.3 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS.....	18
3.3.1 - <i>Dette de la collectivité</i>	18
3.4 - INVESTISSEMENTS REALISÉS ET PROGRAMMÉS	19
3.4.1 - <i>Travaux réalisés en 2008</i>	19
3.4.2 - <i>Programme de travaux 2009</i>	22

PRÉAMBULE

Le présent rapport est rédigé en application de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Une nouvelle présentation du rapport est proposée cette année, avec un contenu enrichi, par l'application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ce nouveau décret introduit les indicateurs de performance devant y figurer à compter de 2008. Ces indicateurs destinés à améliorer l'information des usagers sur la qualité du service seront accessibles via le système d'information mis en place par l'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (ONEMA). Plusieurs années seront nécessaires pour qu'ils soient établis avec un degré de confiance suffisant. L'évaluation de la performance des services prendra ainsi son sens progressivement. La comparaison entre services, indicateur par indicateur, devra se faire avec toute la prudence requise par la diversité des contextes locaux.

La VILLE DE QUIMPER a signé un contrat d'affermage avec la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX qui a pris effet le 3 février 2001 pour une durée de 10 ans pour l'exploitation de son réseau de distribution d'eau potable.

De par cet engagement, le Fermier doit assurer le bon fonctionnement du service de distribution d'eau potable. Il a la charge de l'entretien du réseau et certaines tâches de renouvellement sur les matériels tournants et branchements. La production de l'eau potable est assurée par le SIVOMÉAQ (syndicat intercommunal pour l'équipement et l'expansion de l'agglomération quimpéroise) ; voir le rapport du président du SIVOMÉAQ en annexe.

L'ensemble des relations avec la clientèle (demande de branchement, facture, réclamation) sont gérées par la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX.

La VILLE DE QUIMPER conserve la propriété du réseau et assure le renouvellement des canalisations et du génie civil et les extensions de son réseau.

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

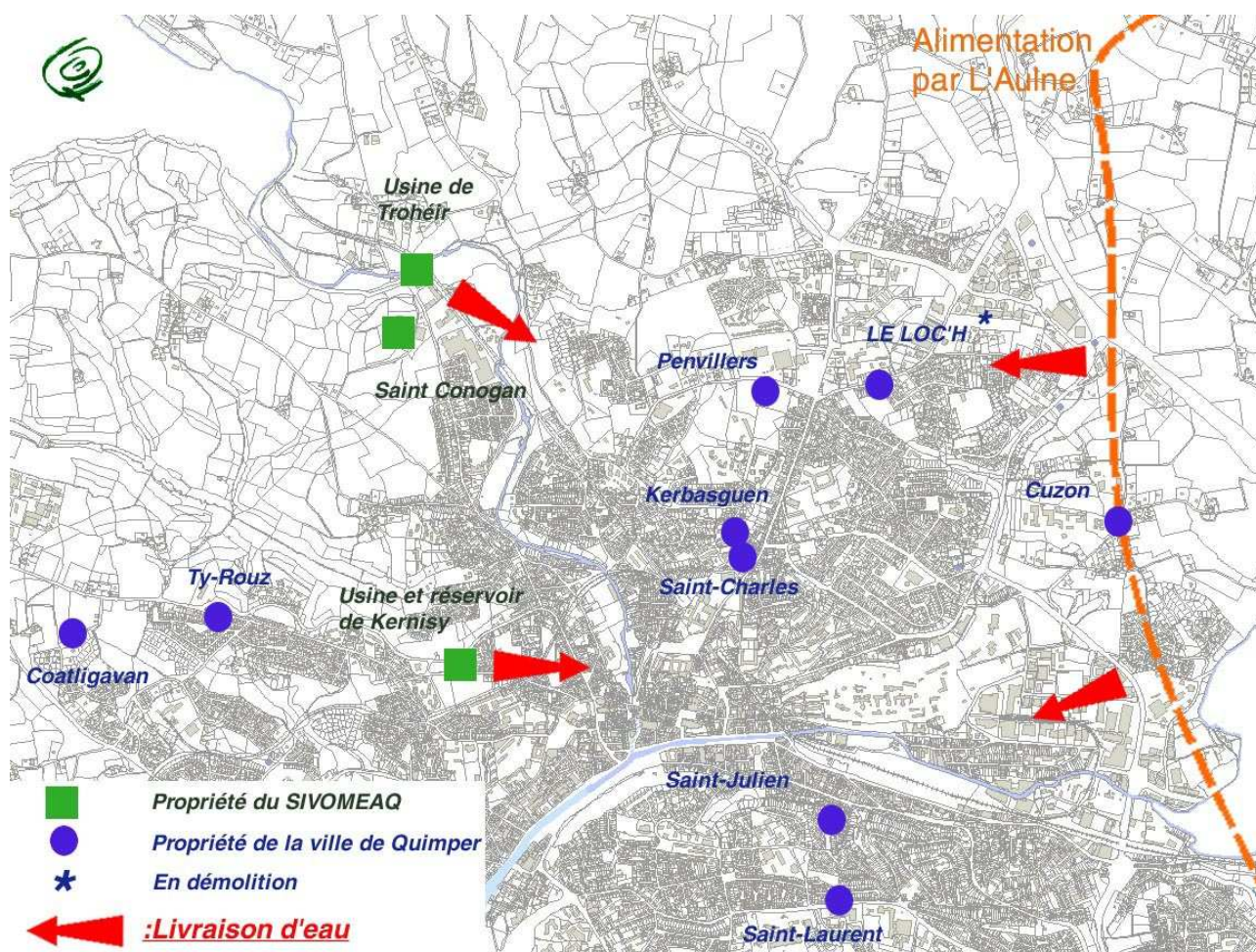
1.1 - DESCRIPTION

La VILLE DE QUIMPER n'assure que la distribution publique d'eau potable. Elle achète l'eau au SIVOMÉAQ (syndicat intercommunal pour l'équipement et l'expansion de l'agglomération quimpéroise). Elle a confié la gestion de son service de distribution à la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, sous la forme d'un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans.

La VILLE DE QUIMPER est alimentée par diverses ressources appartenant au SIVOMÉAQ :

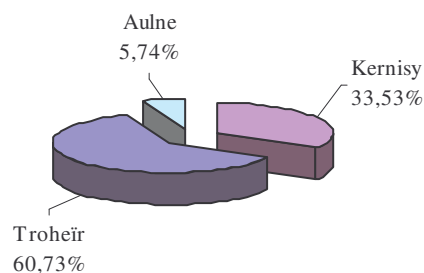
- les captages de SAINTE-ANNE et du LEURRÉ, ces eaux sont traitées à l'usine de KERNISY ;
- l'usine de traitement d'eau potable de TROHEÏR sur le STEÏR ;
- un appoint par le SYNDICAT MIXTE DE L'AULNE.

Schéma des infrastructures d'alimentation en eau potable de la Ville de Quimper



La VILLE DE QUIMPER a acheté au SIVOMÉAQ, sur l'année 2008, 3 982 048 m³ dont la répartition des ressources est illustrée ci-jointe.

Les chiffres clés du service sont :



- ♦ **26 920 clients**
- ♦ **3 449 853 m³ facturés**
- ♦ **8 réservoirs**
- ♦ **452 km de réseau d'eau potable**

Les modalités de comptabilisation du nombre de client ont évolué en 2008. L'ancien système de comptage considérait le nombre de branchement ayant généré une facturation, il représentait les clients comptables (soit 26 599 clients). Le nouveau mode d'évaluation est basé sur le nombre de branchement présent dans le fichier au 31 décembre 2008, que ces branchements soient en service ou non ; ils sont de 26 920.

Le personnel de la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX assure l'alimentation en eau potable des 68 237 habitants de la ville et bénéficie du soutien logistique du groupe du secteur de QUIMPER (encadrement, inspection technique, service clientèle et administratif, secrétariat).

Les services du secteur de QUIMPER, du centre régional de RENNES et du laboratoire régional sont au service de tous les usagers de la Collectivité et permettent à ceux-ci de bénéficier de l'ensemble du savoir-faire de la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX.

1.2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La VILLE DE QUIMPER a lancé des réflexions dans le cadre de la fin du contrat d'affermage avec la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX le 2 février 2011. La VILLE DE QUIMPER a décidé de mettre en œuvre la même procédure que lors du précédent contrat. Une procédure de délégation de service public sera lancée en parallèle qu'une étude régie sera réalisée. Au bout de la procédure, une analyse comparative des deux modes de gestion sera effectuée sur la base des propositions faites par les entreprises soumissionnaires et l'offre faite pour le mode « régie ». Pour l'étude du mode de gestion en régie, un groupement de commande sera créé avec QUIMPER-COMMUNAUTÉ pour analyser les possibilités et conditions d'une mutualisation entre le service de distribution d'eau potable et celui d'assainissement.

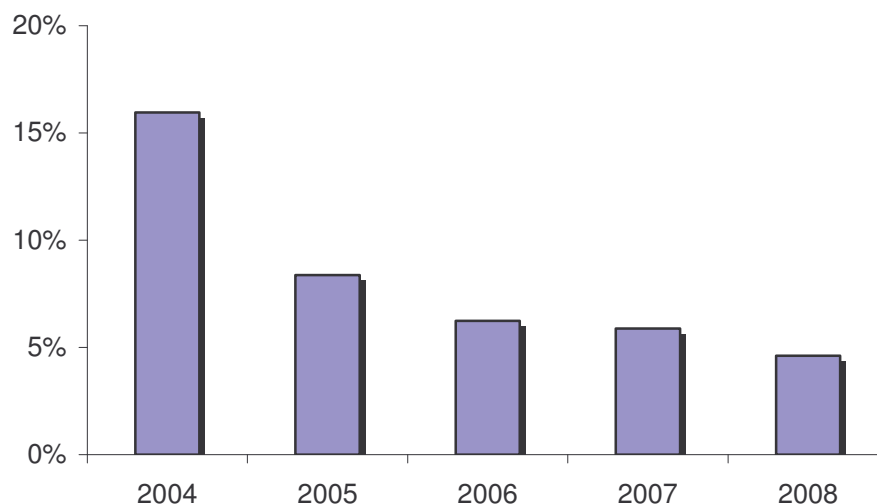
La consommation d'eau sur la VILLE DE QUIMPER reste stable en masse globale (avec une variation de - 0,3 %) avec une hausse en parallèle des abonnés de l'ordre de 2,2 % due aux nouveaux habitants. Depuis 2004, une baisse de la consommation globale unitaire est observée ; elle était de 157 m³/abonné en 2004 contre 128 m³/abonné en 2008, ceci est dû à la prise de conscience générale des habitants et aussi l'effet loi S.R.U. avec l'extension de l'individualisation des comptages en habitat collectif.

La VILLE DE QUIMPER a, par ailleurs, poursuivi de manière active le renouvellement de son réseau d'eau potable. En 2008, la VILLE DE QUIMPER a dépensé près de 2 M€ pour remplacer et renforcer son patrimoine. Ces travaux se déroulent dans le cadre de la coordination de travaux avec d'autres concessionnaires. Ce programme permet, en complément de l'ensemble des investigations menées par notre Fermier, de maintenir un rendement élevé.

La COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX a poursuivi ses engagements, avec en particulier :

1. Le renouvellement de près de 660 branchements, dont 258 en plomb, au cours de l'année 2008 ; la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX doit, d'ici la fin du contrat (février 2011), avoir remplacé des branchements en plomb, sachant que l'échéance réglementaire est 2013. Sur le graphe ci-dessous, on peut constater que la part de branchements en plomb est en constante diminution et ne représente plus que 4,6 % en 2008, soit 982 branchements.

Pourcentage de branchements en plomb par rapport au parc total



2. Le renouvellement de 588 compteurs : la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX poursuit son engagement sur le renouvellement du parc des compteurs. En 2000, 40,7 % des compteurs avaient plus de 15 ans (soit 7 670 compteurs) ; fin 2008, il ne reste plus que 667 compteurs de plus de 15 ans, soit 2,4 % du parc.

Les 667 compteurs restant correspondent majoritairement à des compteurs :

- inaccessibles au démontage (encastrement, placards,...) ;
- engendrant des problèmes de coupure d'eau générale, ne pouvant être engagés sans travaux préalables ;
- de clients n'ayant pas répondu à la demande de prise de rendez-vous de la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX. À ce sujet, un nouveau mailing sera adressé aux clients, ne donnant pas accès à leur compteur ;
- sur des branchements fermés : pas de clients, donc impossibilité d'accès.

3. En 2008, le rendement du réseau est de 87,1 %. Ceci est dû au suivi du niveau des différents réservoirs et aux efforts du Fermier en matière de recherche de fuites ainsi qu'à la forte politique de la VILLE DE QUIMPER en matière de renouvellement de réseau.

1.3 - QUALITÉ DU SERVICE

Accueil de la clientèle

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du Fermier à l'adresse suivante :

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
Z.A.C. de Gourvily
58, route du Loch
29196 QUIMPER CEDEX

Le service d'astreinte de la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

L'accueil téléphonique de la clientèle est réalisé par le centre service client basé à RENNES. Les heures d'ouverture sont assurées du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Service à la clientèle

La COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX a élaboré une Charte Service Client dans laquelle elle s'engage sur un certain nombre de points, à répondre dans des délais.

Trois indicateurs ont été définis pour déterminer la qualité du service :

- a) La qualité du service se mesure par le respect du délai d'ouverture d'un branchement (24 h) pour un nouvel abonné sur lequel la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX s'est engagée : en 2008, le taux de respect du délai d'ouverture des branchements a été de 100 %.

- b) La qualité de service s'évalue également via le taux de réclamation qui traduit le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.

Cet indicateur reprend uniquement les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Ce taux est de 0,15 réclamation pour 1 000 abonnés. Les réclamations téléphoniques sont de l'ordre de 500/an.

- c) Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées mesure la continuité du service.

Cet indicateur est le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par millier d'abonnés : en 2008, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées par millier d'abonnés a été de 0,74 %.

1.4 - LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

La VILLE DE QUIMPER dans le cadre de la fin du contrat d'affermage procèdera au 1^{er} trimestre 2009 à des consultations pour retenir deux assistants à maître d'ouvrage :

- un pour la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public ,
- un pour la réalisation de l'étude de mise en place d'une régie pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable.

Cette deuxième étude sera menée par le même bureau pour QUIMPER-COMMUNAUTÉ afin d'analyser les possibilités de mutualisation.

Au cours de l'année, les différentes études et dossiers de consultation seront réalisés afin d'aboutir à la remise des offres au cours du 1^{er} semestre 2010. L'analyse des propositions s'effectuera au 1^{er} semestre 2010 avec un choix avant ou après l'été 2010.

La VILLE DE QUIMPER poursuivra en 2009 son programme de renouvellement du réseau, compte tenu du patrimoine important (452 km de réseaux) en coordination avec les différents concessionnaires (GAZ DE FRANCE, ERDF...).

Les chantiers principaux seront les suivants :

Allée de Kernisy

Secteur de Kervilien

Secteur Cuzon, rue de la Chapelle

Secteur République, rues Saint Exupéry, Montcalm

Vieille route de Rosporden

Avenue Ty Bos, chemin de Kersaliou

Rue Saint Marc

Centre-ville : rues de la Halle, Saint François, Astor

.....

Au cours de cette année, la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX poursuivra ces réalisations : renouvellement des branchements en plomb, analyses du suivi des consommations sur les différents secteurs afin de rechercher les fuites et d'améliorer ainsi le rendement du réseau, etc.

II - INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 - ORIGINE DE L'EAU

Comme vu précédemment, l'ensemble de l'eau potable distribuée est achetée au SIVOMÉAQ (usine de TROHEÏR, captages de KERNISY et SYNDICAT MIXTE DE L'AULNE).

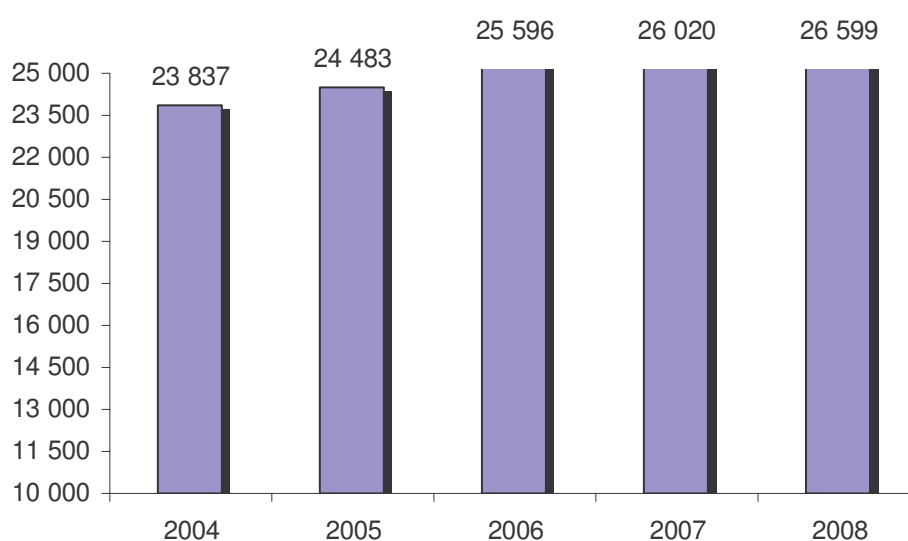
En 2008, la VILLE DE QUIMPER a acheté au SIVOMÉAQ, 3 982 048 m³.

2.2 - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS

L'estimation du nombre d'habitants desservis est de 68 237 (source INSEE).

	2004	2005	2006	2007	2008
Clients municipaux	288	273	270	273	270
Clients domestiques	23 522	24 191	25 305	25 727	26 309
Clients industriels	17	15	17	16	16
Clients collectifs	10	4	4	4	4
Nombre de Clients	23 837	24 483	25 596	26 020	26 599

Évolution du nombre de clients sur 5 ans



En application du nouveau décret, et en prenant en compte le nouveau mode de comptage, la présentation de nombre de clients sera dorénavant :

D'ABONNÉS (CLIENTS) (présentation selon décret)	Domestiques ou assimilés	u	26 864
	Autres que domestiques*	u	56
	Autres services d'eau potable	u	
	Nombre total d'abonnés (clients)	u	26 920

* Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique

2.3 - ÉVOLUTION DES VOLUMES MIS EN OEUVRE

2.3.1 - Évolution des volumes (en m³)

	2004	2005	2006	2007	2008
Volumes importés	4 379 198	4 230 374	4 021 009	3 926 710	3 982 048
Volumes distribués	4 379 198	4 230 374	4 021 009	3 926 710	3 982 048
Volumes consommés	3 750 802	3 608 469	3 564 236	3 461 436	3 468 168

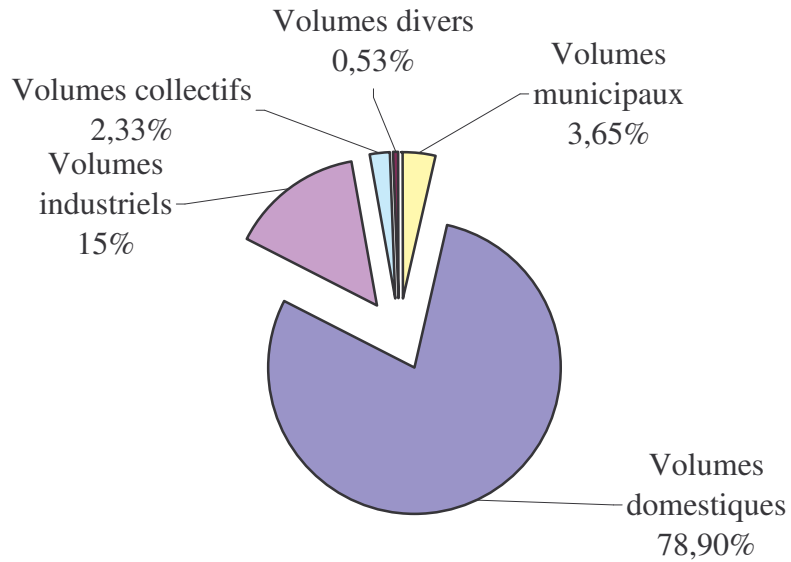
2.3.2 - Répartition des volumes consommés (en m³)

	2004	2005	2006	2007	2008
Volumes municipaux	145 110	140 500	142 430	129 439	126 567
Volumes domestiques	2 909 784	2 827 459	2 817 710	2 730 689	2 736 390
Volumes industriels	552 901	530 584	497 506	515 738	505 949
Volumes collectifs	126 207	93 477	89 358	85 570	80 947
Volumes divers	16 800	16 449	17 232	16 126	18 315
Consommation domestique unitaire ¹	124	117	111	106	104
Consommation globale unitaire ²	157	147	139	133	128

¹ **Consommation domestique unitaire** = Volume domestique total / Nombre de clients domestiques

² **Consommation globale unitaire** = Volume consommé total / Nombre total de clients

Répartition des volumes consommés sur 2008



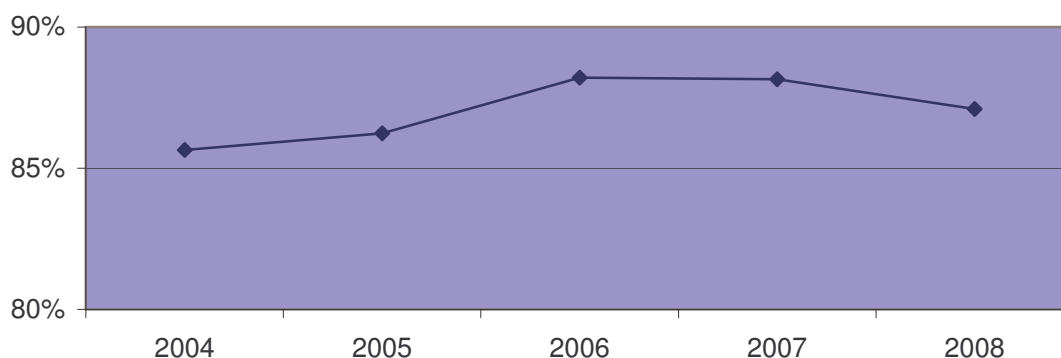
La présentation des volumes consommés selon le décret se décline en répartition de volume vendu de la façon suivante :

VOLUME VENDU (présentation selon décret)	Volume vendu aux domestiques ou assimilés	m ³	2 732 830
	Volume vendu aux autres que domestiques	m ³	717 023
	Volume vendu total	m ³	3 449 853

2.4 - PERFORMANCE DU RÉSEAU

L'année 2008 a été marquée par une augmentation des volumes distribués au cours du 1^{er} trimestre, consécutive à la présence de fuites significatives sur les réseaux et les branchements. Les enquêtes de recherches de fuites menées tout au long de l'année par la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX ont permis de résorber le volume de fuite et de limiter l'incidence de ces fuites sur le rendement de réseau.

Le rendement du réseau présenté sur le graphe ci-dessous (volume consommé / volume distribué) se stabilise entre 2007 et 2008.



Le rendement reste à une valeur élevée (87,1 %). Ceci est dû à la mobilisation du Fermier sur les recherches de fuites. Cependant aujourd'hui, l'engagement contractuel de 90 % de rendement n'est pas atteint. Mais au vu du linéaire de réseau et de l'ensemble de la couverture de celui-ci, cet objectif sera très difficile à atteindre même si aujourd'hui on s'en rapproche.

En parallèle, la VILLE DE QUIMPER consacre de gros efforts sur le renouvellement d'anciennes canalisations en fonte grise, sources de petites fuites fréquentes et difficilement décelables.

La politique de renouvellement de la ville de Quimper est évaluée par le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. Il est défini par le quotient du linéaire moyen de réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte : en 2008, le taux moyen de renouvellement a été de 1,7 %.

L'état du patrimoine est apprécié également par les 2 indices du tableau suivant, qui sont rapportés à la longueur du réseau :

- l'indice linéaire des volumes non comptés donne une indication sur la politique de comptage. Les volumes non comptés incluent les volumes des consommateurs sans comptages par des usagers connus avec autorisation, le volume de service du réseau et les pertes :

	2004	2005	2006	2007	2008
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (A-B)/L/365/1000	3,73	3,67	3,07	2,95	3,22
Volume mis en distribution (m ³) A	4 379 198	4 230 374	4 020 997	3 926 710	3 982 048
Volume comptabilisé 365 jours (m ³).....B	3 775 262	3 631 821	3 518 088	3 442 573	3 449 853
Longueur de canalisation de distribution (ml).L	443 399	446 450	449 137	449 891	452 267

- l'indice linéaire de pertes en réseau qui reflète le niveau de pertes en réseau. Pour ce paramètre, le volume de service du réseau et les volumes des consommateurs connus sans comptages ne sont pas pris en compte. Seul le volume dont la destination n'est pas identifiée assimilable à des pertes est pris en considération :

	2004	2005	2006	2007	2008
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) (A-B)/L/365/1000	3,62	3,57	2,96	2,85	3,10
Volume mis en distribution (m ³) A	4 379 198	4 230 374	4 020 997	3 926 710	3 982 048
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)B	3 792 062	3 648 270	3 535 320	3 458 699	3 468 168
Longueur de canalisation de distribution (ml).L	443 399	446 450	449 137	449 891	452 267

Enfin, le décret du 2 mai 2007 définit un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable qui a pour finalité d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. Cet indice varie de 0 à 100 selon un barème : sur la VILLE DE QUIMPER, il est évalué à 90 %.

2.5 - QUALITÉ DE L'EAU

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » : code de la santé publique, article L-19.

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique (3 paramètres) ;
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux (9 paramètres) ;
- des substances indésirables (16 paramètres) ;
- des substances toxiques (10 paramètres) ;
- des pesticides et produits apparentés ;
- la qualité microbiologique (4 paramètres).

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 3 janvier 1989. Les prélèvements sont faits par la direction des affaires sanitaires et sociales (D.D.A.S.S.) voir bilan en annexe.

	Nombre d'analyses D.D.A.S.S.	Analyses D.D.A.S.S non-conformes	Nombre d'analyses du délégataire	Analyses du délégataire non-conformes
Analyses bactériologiques	127	0	118	0
Analyses physico-chimiques	45	0	73	0

L'eau distribuée sur la VILLE DE QUIMPER au cours de l'année 2008 a présenté une bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les autres paramètres recherchés.

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire officiel par rapport aux limites de qualité sont de 100 % concernant la microbiologie et les paramètres physico-chimiques.

III - INDICATEURS FINANCIERS

3.1 - TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sur la commune de QUIMPER sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992.

Elle comporte différentes parties compte tenu que la gestion est confiée à une société privée :

a. Part fermière

- un abonnement, qui couvre la partie location, l'entretien et le renouvellement du compteur ;
- une part proportionnelle fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

La variation de ces deux parties évolue avec un coefficient de variation K calculé à partir d'une formule de révision intégrant divers paramètres.

b. Surtaxe communale qui revient à la VILLE DE QUIMPER

Elle est votée annuellement par le conseil municipal. Cette surtaxe sert à réaliser les travaux d'extension et de renouvellement dont la ville a la charge.

c. La redevance contre pollution

Depuis 2008, l'AGENCE DE L'EAU dans le cadre de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a modifié la valeur de la redevance contre pollution. L'ancienne redevance a été divisée en 2 parties : redevance pour pollution domestique et une redevance pour modernisation des réseaux de collecte. La 1^{ère} redevance s'applique toujours sur la facture sur la base des consommations d'eau potable des abonnés, en revanche la 2^{ème} redevance s'applique sur la facture d'assainissement.

QUIMPER - Tarif au 1^{er} janvier 2008

ALIMENTATION EN EAU (Au 01/12/2007 K = 1,1664)

Nature	Part du délégataire		Part de la collectivité
	Prix de base	Prix actualisé	
Abonnement semestriel			
Branchements Ø 12 - 15 et 20 mm	7,62	8,89	
Branchements Ø 25 et 30 mm	22,86	26,66	
Branchements Ø 40 mm	32,01	37,34	
Branchements Ø 35 - 50 et 60 mm	82,32	96,02	
Branchements Ø 80 mm	137,20	160,03	
Branchements Ø 100 mm	233,24	272,05	
Branchements plus de Ø 100 mm	682,97	796,62	
Consommation			
de 0 à 6 000 m ³ /an	0,604	0,705	0,370
au-delà de 6 000 m ³ /an	0,486	0,567	0,340

Il existe une tarification spécifique pour les gros consommateurs (consommation supérieure à 6 000 m³/an), dont le prix au mètre cube est indiqué dans le tableau ci-dessus.

TAXES ET REDEVANCES POUR LES ORGANISMES PUBLICS

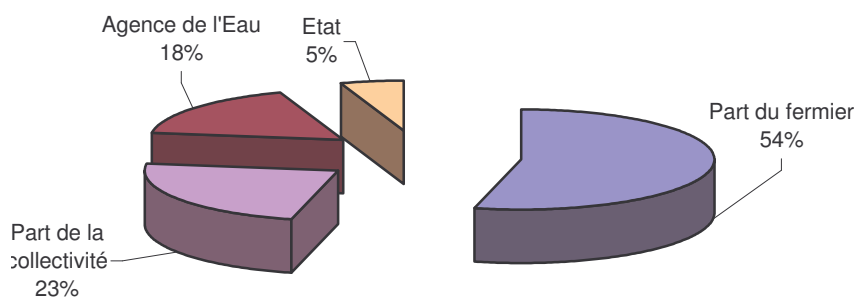
	Prix 2008	Destinataires
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,28	Agence de l'eau Loire Bretagne
Voies navigables de France	0	VNF
T.V.A.	5,5 %	Trésor Public

3.2 - FACTURE TYPE

La facture ci-après représente la facture d'eau, établie sur la base des tarifs au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, d'un client ayant consommé 120 m³ avec un branchement usuel de diamètre 15 mm. Elle présente le prix TTC du service au m³ pour 120 m³.

Facture eau d'un client ayant consommé 120 m ³						
établie sur la base des tarifs au 1 ^{er} janvier 2008 et 1 ^{er} janvier 2009						
DISTRIBUTION DE L'EAU	M ³	Prix unitaire 2009	Prix unitaire 2008	Montant 2009	Montant 2008	Évolution 2009/2008
Part du Fermier						
Abonnement annuel				18,44	17,78	+ 3,71 %
Consommation	120	0,731	0,705	87,72	84,60	+ 3,69 %
Sous-total				106,16	102,38	
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel						
Consommation	120	0,38	0,37	45,60	44,40	+ 2,70 %
Sous-total				45,60	44,40	
Organismes publics						
Redevance contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,29	0,28	34,80	33,60	+ 3,57 %
Sous-total				34,80	33,60	
Total H.T.				186,56	180,38	+ 3,43 %
T.V.A. à 5,5 %				10,26	9,92	+ 3,43 %
Total T.T.C.				196,82	190,30	+ 3,43 %
Soit le m³ T.T.C.				1,6402	1,5858	+ 3,43 %

Répartition d'une facture d'eau de 120 m³ en 2008



3.3 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

3.3.1 - Dette de la collectivité

Les indicateurs ci-dessous sont extraits de l'état de la dette de la collectivité :

- | | |
|---|------------------|
| - En cours total de la dette au 31/12/2008 | 163 172,36 euros |
| - Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2008 | 85 237,56 euros |

L'indicateur durée d'extinction de la dette de la Collectivité évalue la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Cette durée est de 0,1496 an.

Pour les foyers en grande difficulté financière, la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre d'une convention signée entre la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX et le Département.

Dans ce cadre, des abandons de créance ont été accordés ou des versements au fonds de solidarité effectués.

Le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité est de 4 162,08 €, il représente 0,001 € par m³ d'eau facturé.

L'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues permet d'observer la pérennité économique du service. Le montant des impayés est de 2 665 € pour un montant facturé de 5 973 562, soit un taux de 0,04 %.

3.4 - INVESTISSEMENTS REALISÉS ET PROGRAMMÉS

3.4.1 - Travaux réalisés en 2008

RÉSEAUX : RÉNOVATION ET EXTENSION	
VILLE	<u>Penhars</u>
	Rue de la Terre Noire 7 174,34 € TTC
	Rue Alexandre Dumas 25 251,34 € TTC
	Route de Douarnenez 41 353,99 € TTC
	Rues St Marc, Ker Ys et Terre Noire 10 683,60 € TTC
	Rues Ker Ys, Kernisy et St Marc 232 749,30 € TTC
	Venelle de Kergresk, impasse des Alouettes 3 244,57 € TTC
	Rue Albert Thomas 21 080,09 € TTC
	Rues des Pommiers, Cerisiers, Pruniers, Acacias, avenue Mendès France et venelle de Kergresk 10 126,77 € TTC
	Rue des Cerisers 47 796,08 € TTC
	Avenue Mendès France 71 055,83 € TTC
	Rue de Pont l'Abbé 76 540,08 € TTC
	Secteur rue de Pont l'Abbé 45 052,55 € TTC
	Rue Paul Borrossi 14 606,39 € TTC
	Rue Yves Philippe 2 244,27 € TTC
	<u>Kerfeunteun</u>
	Chemin de Kerourien 11 902,65 € TTC
	Garenne du Loup 11 967,44 € TTC
	Rue Monseigneur du Parc 2 709,91 € TTC
	Allée Sully 2 090,54 € TTC
	Rues de Penanguer, Rouget de Lisle, Kernugen et du Loc'h 44 412,32 € TTC
	Route de Brest 106 745,35 € TTC
	Chemin de Kermahonnet 45 373,80 € TTC
	Rue Meil Stang Vihan 89 571,85 € TTC
	Rue Rouget de l'Isle 3 401,64 € TTC
	Secteur Lyautet 65 507,64 € TTC
	<u>Ergué-Armel</u>
	Rues Freinet, Kerourien et St Marc 5 187,37 € TTC
	Rue Pierre Brossolette 4 847,07 € TTC
	Route du Petit Guélen, chemin de Kerdroniou 64 104,57 € TTC
	Chemin de Kerdroniou, route de Rosporden 8 390,23 € TTC
	Secteur Trédern de Lézerec 16 892,11 € TTC
	Chemin du Quinquis, rue Charles Le Goffic 27 837,71 € TTC
	Chemin du Quinquis 141 167,87 € TTC
	Secteur du Braden 203 709,74 € TTC
	Rue Pierre Brossolette 45 853,94 € TTC
	Préfecture 7 686,31 € TTC
	Rues Tristan et Kergolvez 16 805,55 € TTC
	Vieille route de Rosporden 42 468,99 € TTC
	Rue Charles Le Goffic 41 123,03 € TTC
Secteur de la Hubaudière 7 545,23 € TTC	
Impasse de la Troménie 6 900,85 € TTC	
<u>Centre ville</u>	
Ponts (Max Jacob, Ste Catherine, la Poste, Théodore Le Hars) 173 835,84 € TTC	
Sous-total	1 806 998,75 € TTC

<i>En cours à fin 2008</i>	
Rue Alexandre Dumas (Penhars)	11 180,61 € TTC
Rue Créac'h Al Lan (Kerfeunteun)	14 000,00 € TTC
Chemin du Quinquis, secteur de Kerambellec (Ergué-Armel)	8 372,00 € TTC
Rues Marcel Pagnol, chemin de l'Eglantine, route de Brest (Kerfeunteun)	3 038,08 € TTC
Rue Salengro (Ergué-Armel)	14 352,00 € TTC
Rue de Pont l'Abbé (Penhars)	4 795,10 € TTC
Chemin du Quinquis (Ergué-Armel)	7 099,28 € TTC
Secteur du Braden (Ergué-Armel)	52 365,43 € TTC
Chemin de Kermahonnet (Kerfeunteun)	24 593,58 € TTC
Rue Charles Le Goffic (Ergué-Armel)	6 316,48 € TTC
Secteur de la Hubaudière (Ergué-Armel)	25 199,77 € TTC
Sous-total	171 312,33 € TTC
Total	1 978 311,08 € TTC

RENOUVELLEMENT

DÉLÉGATAIRE

Travaux 2008

Installations

- Saint-Julien : transformateur et cellule HT

43 481,00 € TTC

Compteurs : 588 unités

33 583,00 € TTC

Renouvellement des branchements AEP

397 494,00 € TTC

	<u>Plomb</u>	<u>Autres</u>
Diffus	14	11
Rue de Pont l'Abbé	34	19
Rue Guy Autret	7	0
Quai de l'Odet	10	0
Rue de l'Eglantine	14	21
Rue de la Terre Noire	23	31
Rue Salengro	0	47
Rue Gambetta	20	0
Rue des Cerisiers	3	38
Route de Brest	14	5
Rue de la Tourelle	10	14
Rue de Leurguéric	6	15
Rue Madame de Pompéry	12	0
Rue Pierre Brossolette	5	10
Rue Pouliquen	0	10
Avenue Léon Blum	6	5
Rue Charles Le Goffic	2	8
Rue Théodore Le Hars	6	4
Rue Freinet	0	5
Boulevard Dupleix	2	0
Rue du Quinquis	6	24
Rue Ker Ys	10	9
Chemin de Kermahonnet	9	17
Avenue Yves Thépot	18	5
Rue St Marc	2	17
Rue de la Hubaudière	0	13
Rue de Penanguer	0	4
Rue MonseigneurDuparc	0	13
Rue Rouget de Lisle	0	11
Route de Douarnenez	4	2
Avenue de Kergresk	1	6
Chemin de Kerdrioniou	0	2
Avenue Mendès France	4	27
Rue de Créac'h Al Lan	0	3
Boulevard de Kerguélen	12	0
Route de Rosporden	4	6

Total

660

3.4.2 - Programme de travaux 2009

RÉSEAUX : RÉNOVATION ET EXTENSION		
VILLE	<u>Penhars</u>	
	Allée de Kernisy	157 500,00 € TTC
	Rue St Marc	35 000,00 € TTC
	Secteur Kervilien – rue des Pommiers	66 000,00 € TTC
	Secteur Kervilien – rue des Acacias	41 250,00 € TTC
	Secteur Kervilien – impasse des Acacias	7 500,00 € TTC
	Rue de Kervilien	9 000,00 € TTC
	Avenue du Corniguel	5 000,00 € TTC
	Rue Paul Borrossi	5 500,00 € TTC
	Rue de Pont l'Abbé	2 500,00 € TTC
	Rue du Palais	40 000,00 € TTC
	<u>Kerfeunteun</u>	
	Rue de la République	41 250,00 € TTC
	Rue Montcalm	36 250,00 € TTC
	Rue St Exupéry	16 250,00 € TTC
	Rue de la Halle	21 000,00 € TTC
	Rue St François	17 500,00 € TTC
	Rue Astor	49 000,00 € TTC
	Rue Maurice Denis, chemin Fleuri	8 000,00 € TTC
	Rue de la Chapelle de Cuzon	68 000,00 € TTC
	Place Terre au Duc	22 750,00 € TTC
	Rue de la Herse	13 500,00 € TTC
	Rue René Madec	21 000,00 € TTC
	Rue Ernest Hello	10 500,00 € TTC
	Rue Menez Billy	70 000,00 € TTC
	Place Charles de Gaulle	17 500,00 € TTC
	Chemin de Parc Poulic, Ty Sanquer	12 000,00 € TTC
	Route du Loc'h	2 500,00 € TTC
	Rue César Franck	60 000,00 € TTC
	<u>Ergué-Armel</u>	
	Route du Petit Guélen	1 000,00 € TTC
	Rue du 19 Mars 1962	22 750,00 € TTC
Vieille route de Rosporden	55 000,00 € TTC	
Avenue de Ty Bos	26 500,00 € TTC	
Chemin de Kersaliou	22 000,00 € TTC	
Total	983 500,00 € TTC	

RENOUVELLEMENT		
DÉLÉGATAIRE	<u>Travaux 2009</u>	
	<u>Installations</u>	
	Station de reprise de Saint-Julien :	
	- Ventilation insonorisée	8 000,00 € TTC
	- Comptage arrivée bâche D 150	700,00 € TTC
	- Régulateur Savy D 150	4 800,00 € TTC
- Silencieux	2 400,00 € TTC	
<u>Compteurs</u>	700 unités	
	<u>Plomb</u>	<u>Autres</u>
<i>Renouvellement des branchements AEP</i>	500	100



ANNEXES

**CONTROLE SANITAIRE
DES EAUX DESTINEES
A LA CONSOMMATION HUMAINE
BILAN 2008**